

**Séance publique du 24 novembre 2003**

**Délibération n° 2003-1518**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Avenue Roger Salengro - Opération de franchissement - Phase de travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de la commune de Bron, le quartier de Parilly fait l'objet d'une restructuration urbaine globale.

Afin de favoriser le désenclavement de Parilly sud, il est proposé de reprendre le profil de l'avenue Roger Salengro entre la rue Lionel Terray, au point de son passage sous l'autoroute, et jusqu'à la rue Maggiorini afin de :

- permettre le passage des transports en commun,
- créer une liaison de piste cyclable,
- renforcer la sécurité des déplacements des piétons.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme partielle d'un montant de 90 000 € individualisée par délibération du Conseil en date 18 mars 2002.

Dans le cadre de la concertation préalable, les propositions du Sytral concernant l'adaptation des lignes de bus à ce nouvel aménagement doivent être prochainement présentées et validées.

Il s'agit maintenant de commencer la phase de travaux avec :

- la reprise du carrefour Lionel Terray-Roger Salengro,
- le redressement de la portion Lionel Terray-passage sous l'autoroute avec la modification des talus et la reprise des espaces dégagés,
- l'abaissement de la chaussée au passage sous l'autoroute avec la reprise des trottoirs pour le passage d'une liaison cyclable,
- l'adaptation de la pente à la sortie de passage côté Bron centre.

Cette opération nécessitera à l'issue de la remise de l'ouvrage, une régularisation foncière entre la commune de Bron et la Communauté urbaine, compte tenu du déplacement de l'emprise de la voirie.

L'ensemble de ce programme d'aménagement de voirie relève des compétences communautaires.

Cette opération est aujourd'hui estimée à 940 000 € TTC. L'éclairage public qui est pris en charge par la commune de Bron n'est pas compris. Compte tenu de l'autorisation de programme partielle d'un montant de 90 000 € destinée à la phase d'études, cette opération nécessite aujourd'hui une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 850 000 € qui feraient l'objet du montage financier suivant :

- Etat	255 000 €
- Europe Objectif 2	170 000 €
- Communauté urbaine	425 000 €

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 29 septembre 2003 et du bureau restreint le 27 octobre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 18 mars 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'opération de franchissement de la rue Roger Salengro à Bron dans le quartier de Parilly et la régularisation foncière afférente.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - demander les subventions afférentes à l'Etat et à l'Europe,
- b) - signer la convention à passer avec l'Europe.

**3° - Cette opération**, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 850 000 € en dépenses et de 425 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivants :

- pour les dépenses :

- . 133 250 € en 2004,
- . 716 750 € en 2005,

- pour les recettes :

- 425 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,